



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

# Peinture à la chaux réf 8888

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Peinture murale  
Usages déconseillés: Autres

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

ActiNa sprl  
Avenue Thomas Edison, 182  
B-1402 Nivelles

Téléphone : +32 (0)2 384 98 15  
Fax : +32 (0) 67 22 12 20  
Mail : [info@galtane.com](mailto:info@galtane.com)  
[www.galtane.com](http://www.galtane.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080

## Peinture à la chaux

FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

## Peinture à la chaux

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008:

Skin Irrit. 2; H315 , Eye Dam. 1; H318

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



<b>Mention d'avertissement:</b>	GHS05 Danger
<b>Mentions de danger:</b>	315 Provoque une irritation cutanée. 318 Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Conseils de prudence:</b>	264 Se laver à l'eau soigneusement après manipulation. 280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. 302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau 305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. 310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON 332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. 362 Enlever les vêtements contaminés.

**2.3. Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

Mélanges de minéraux en poudre.

**Composition/Informations sur les composants**

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
Hydroxyde de calcium	215-137-3	1305-62-0			< 20 % en poids	Eye Dam. 1; H318

**Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)**

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

**Indications diverses**

---

**Peinture à la chaux**

---

aucune

---

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- Remarques générales:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

**Protection individuelle du premier sauveteur:** Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes:** Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
- Nature du danger:** Provoque une irritation cutanée. Nocif par contact cutané.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Informations pour le médecin:** Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
- Traitement spécial:** Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction**

- Moyen d'extinction approprié:** Jet d'eau en aspersion. Jet d'eau à grand débit. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Extincteur à sec.
- Moyens d'extinction inappropriés:** aucune

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Remarques générales**  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie:**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Informations complémentaires**

aucune

## Peinture à la chaux

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions de manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**mesures techniques**

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

**Protection contre l'incendie et les explosions**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Indications diverses**

aucune

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****mesures techniques et conditions de stockage**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Matériaux d'emballage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec : Acide. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Classe de stockage:** 12 non-combustible liquides.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

aucune

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Observer le mode d'emploi.

## Peinture à la chaux

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****valeur limite au poste de travail**

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

**Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)**

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	GESTIS International Limit Values	LT: 2 mg/m <sup>3</sup> (AT (E)); 3 mg/m <sup>3</sup> (SE); 5 mg/m <sup>3</sup> (AU, BE, CA, DK, EU, FR, HU, NZ, SG, CH (E), USA, UK).	ST: 4 mg/m <sup>3</sup> (AT (E)); 6 mg/m <sup>3</sup> (SE); 10 mg/m <sup>3</sup> (DK)	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC****DNEL valeur**

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur
------------	---------	-----------	-----------	----------------------------	--------------

**PNEC Valeur**

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur
------------	---------	------	---------------------	--------------------------------------	--------------

**Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée**

aucune

**Indications diverses**

E: fraction inhalable

**8.2. Contrôle de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle**

aucune

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Protection individuelle**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : Formation d'aérosol. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré). PVC (Chlorure de polyvinyle).

**Protection yeux/visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection corporelle**

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

## Peinture à la chaux

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs**

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Scénario d'exposition**

aucune

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	blanc
<b>Odeur:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Seuil olfactif:</b>	aucune

**Données de sécurité**

	<b>paramètre</b>	<b>unité</b>	<b>remarque</b>
<b>Densité:</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité apparente:</b>			Aucune donnée disponible
<b>pH:</b>			12,6 à 20°C
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point éclair:</b>			non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>			non applicable
<b>Explosibilité:</b>			non explosif.
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>			non applicable
<b>Température d'ignition:</b>			non applicable
<b>Température de décomposition:</b>			non applicable
<b>Potentiel comburant:</b>			non applicable
<b>Pression de la vapeur:</b>			non applicable
<b>Densité de la vapeur:</b>			non applicable
<b>Vitesse d'évaporation:</b>			non applicable
<b>Solubilité dans l'eau:</b>			soluble
<b>Solubilité dans les corps gras:</b>			insoluble
<b>Soluble dans: Fluorure d'hydrogène.</b>	:		facilement soluble.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>			non applicable
<b>Viscosité:</b>			non applicable
<b>Test de séparation des solvants:</b>			non applicable
<b>Teneur en solvant:</b>			non applicable

**9.2. Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

## Peinture à la chaux

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

aucune

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Acide.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

**Indications diverses**

aucune

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 7340 mg/kg (Rat.)

**Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux**

aucune

**Effet irritant et caustique**Effet irritant sur la peau  
irritant.Effet irritant sur l'oeil  
fortement irritant.Effet irritant  
légèrement irritant.Indications diverses  
non corrosif**Sensibilisation**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)**

Aucune information disponible.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

---

**Peinture à la chaux**

---

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.  
Toxicité pour la reproduction  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Remarques générales**

aucune

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Aucune information disponible.

**Observation diverses**

aucune

**Autres informations**aucune

---

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Écotoxicité**

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Toxicité pour le poisson CL50: 195 mg/l/96 h (Valeur médiane)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

aucune

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

aucune

**Autres indications écologiques**

aucune

**Indications diverses**aucune

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée/Produit**

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

**Élimination appropriée / Emballage**

## Peinture à la chaux

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Code des déchets produit:** 08 01 12 - peintures ou vernis autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 01 11 déchets

**Code des déchets conditionnement:** 15 01 10 - résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses

**remarque**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° UN / UN No.: -

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle pour le transport

-  
-

Proper Shipping name

-  
-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Étiquette de danger / Label: - Code de classification / Classification Code: -

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage / Packing Group: -

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards: aucune

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

catégorie de transport: - code de restriction en tunnel: -

Réglementations particulières: - Quantité limitée (LQ): -

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions: Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

EmS-No: - MFAG: - Marine pollutant: No

Special provisions: - Limited quantity (LQ): -

Nom d'expédition des Nations unies

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Limited quantity (LQ): -

## Peinture à la chaux

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

remarque: aucune

**SECTION 15: Informations réglementaires****Étiquetage****Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

xxx (Quarz); Hydroxyde de calcium

**Marquage spécial de certaines préparations**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations EU****Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

aucune

**Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

aucune

**Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents**

aucune

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

aucune

**Classe de stockage**

12 non-combustible liquids.

**Classe risque aquatique (WGK)**

1 weak water pollutant (WGK 1)

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

aucune

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:** -

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

**SECTION 16: Autres informations****Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)****Mentions de danger**

373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Indications de stage professionnel**

aucune

---

Peinture à la chaux

---

**Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)**

cf. chapitre 1.

**Informations diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Documentation concernant les modifications**

aucune

**Références littéraires et sources importantes des données**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**Abréviations et acronymes**

aucune

---